

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 26 janvier 2023**OBJET :**

2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT
2.3 – Opérations de réhabilitation
2.3.1 – Validations et modifications d'opérations

COMMUNE DE AUBERIVE
REHABILITATION THERMIQUE DE 7 LOGEMENTS INDIVIDUELS
LES CHARBONNIERES

Délibération n° 2023 003 BUR

Sept administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur un complément de budget pour l'opération de réhabilitation de 7 logements individuels (une maison en maçonnerie type 4 et 6 maisons à ossature bois types 2, 3 et 4), à Auberive, Les Charbonnières et la poursuite du projet.

Par délibérations en date du 10 septembre 2020, et du 28 juin 2022 le Bureau du Conseil d'Administration d'Hamaris a autorisé respectivement le lancement des études et le financement de l'opération estimée à 455 000,00 € TTC (TVA 10%).


La consultation des entreprises a été lancée le 5 octobre 2022 et la remise des plis, fixée au 31 octobre 2022 à 12 heures. Le résultat de cette consultation montre un dépassement des estimatifs de la maîtrise d'œuvre d'environ 15,60 %, sur la plupart des lots, et qui s'explique principalement par le contexte économique actuel.

L'enveloppe financière de l'opération serait portée de 455 000,00 € TTC à 520 000,00 € TTC (+14,29 %) dont 336 101,40 € TTC d'investissement au taux de TVA de 5,5%, 135 988,73 € TTC d'investissement au taux de TVA de 10,00% et 47 909,87 € TTC d'entretien (dont 9 000,00 € Dommage Ouvrage).

Pièce jointe en annexe : plan de financement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels**
- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,**
 - **à procéder à l'attribution, après avis le cas échéant de la Commission d'Appels d'Offres, des marchés et de tous les services nécessaires à la mise en place de ceux-ci conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission d'Appel d'Offres le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce marché, (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ	
Chaumont, le 26 janvier 2023	 Le Président Bertrand OLLIVIER

